

BPJEPS PÊCHE DE LOISIRS

CERTIFICATION :
Ministère chargé des sports et de la jeunesse
Code RNCP : 28573



<p>Intitulé de l'action</p>	<p>MONITEUR-GUIDE DE PÊCHE DE LOISIRS – NIVEAU IV CODE(S) NSF : 335 ANIMATION SPORTIVE, CULTURELLE ET DE LOISIRS <i>Spécialité « Educateur Sportif », Mention « Pêche de Loisirs »</i></p>
<p>Prérequis, Public concerné, Effectif</p>	<p>Exigences préalables requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Attestation de formation au secourisme : PSC1 ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST, ⇒ Être âgé(e) de 18 ans au début de la formation ⇒ Attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur, ⇒ Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de pêche de loisirs, ⇒ Satisfaire à un test technique de maîtrise d'une technique de pêche, au choix du candidat, parmi la pêche au coup, la pêche à la mouche ou la pêche au lancer (exigences spécifiques / techniques). <p>Effectif de groupe plafonné à 12 stagiaires (8 au minimum)</p>
<p>Catégorie d'action</p>	<p><i>Action d'adaptation et de développement des compétences</i> <i>Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances</i></p>
<p>Présentation générale (Problématique, intérêt)</p>	<p>Le poids socio-économique du secteur de l'encadrement de la pêche de loisirs est difficile à mesurer avec exactitude, cependant quelques chiffres peuvent être avancés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et la protection du milieu aquatique représente deux millions de pêcheurs membres d'une association agréée ; ⇒ La pêche est l'un des premiers loisirs des français permettant le développement d'activités économiques telles que les industries de matériels et de fournitures et les hébergements spécialisés. Le chiffre d'affaires est estimé à plus de trois milliards d'euros et les emplois à près de 15 000. <p>Le secteur professionnel est marqué par un auto-entrepreneuriat fort.</p> <p>L'enquête métier « Mieux connaître les moniteurs et guides de pêche » de 2014 fait ressortir un nombre d'emplois en croissance dans des métiers polyvalents avec des compétences variées : gestion de structure, commercialisation de produits, entretien des sites de pratique, connaissance de publics, sécurisation de l'encadrement notamment des publics mineurs, partenariats ...</p>
<p>Objectifs, Débouchés, Poursuites, Passerelles.</p>	<p>L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.</p> <p>Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il encadre tous types de publics, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il encadre des activités de découverte, animation, apprentissage et éducation.</p> <p>Le moniteur-guide de pêche de loisirs exerce ses fonctions au sein de structures privées ou publiques dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les écoles de pêche, les ateliers pêche nature (APN), la Fédération sportive de pêche, ↳ Les fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAPPMA), ↳ Les associations agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ↳ Les accueils collectifs de mineurs avec et/ou sans hébergements, les comités d'entreprise, ↳ Les collectivités territoriales et Centres Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), ↳ Les associations notamment sportives, les structures à vocation touristique, les regroupements de communes (Métropoles, Agglomérations, Com-Com, les chartes de pays...) <p>Possibilités de validation d'autres mentions BPJEPS (UC 1-2 déjà acquises), de poursuite en DEJEPS.</p>

	+ aide et soutien au projet de création d'entreprise / micro-entreprise (gestion et du rôle de gérant d'entreprise)
Contenus & Capacités	<p>➤ UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure</p> <p>➤ UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure Concevoir, conduire, animer, évaluer un projet d'animation</p> <p>➤ UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Pêche de loisirs » Concevoir, conduire, animer, évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage</p> <p>➤ UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Pêche de loisirs » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la « Pêche de loisirs » Conduire une séance ou un cycle d'animation en utilisant les techniques de pêche Maîtriser et faire appliquer les règlements de la pêche Garantir des conditions de pratique en sécurité.</p>
Modules complémentaires	<p><u>La MFR propose 5 modules complémentaires à la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Permis bateau ✓ Formation Pêche électrique ✓ Module 3 - GPP (Formation Garde Pêche Particulier) ✓ Marketing / Promotion / Communication / Commercialisation (site web, outils, supports, ...) ✓ Anglais professionnel lié à l'activité pêche (initiation/perfectionnement)
Compétences Professionnelles visées	<p>Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « pêche de loisirs » garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations.</p> <p><u>Le moniteur - guide de pêche de loisirs est amené à exercer six fonctions principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il accompagne des publics et anime des activités auprès de groupes ou d'individuels dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur. - Il initie aux techniques de pêche et en particulier aux techniques de pêche à la mouche, au lancer et au coup dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur. - Il entretient des relations avec l'environnement professionnel et territorial. - Il participe à des actions d'éducation à l'environnement. - Il participe à la promotion et à la gestion administrative et financière de l'activité. - Il participe à la préparation d'actions de promotion du tourisme pêche, de prestations de pêche de loisirs et de compétition. <p>Dans le cadre de son activité, il peut être amené à participer à l'élaboration des projets de développement durable de l'activité pêche en relation avec des partenaires sur un territoire identifié et à participer à des actions de gestion et de protection des milieux aquatiques.</p>
Durée et dates prévisionnelles	<p>Durée totale 1 274 h (de Février à Novembre) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 680 h de formation (MFR + Fédération départementale de la Pêche du Loiret) ⇒ 595 h de stage en milieu professionnel <p>Tests d'entrée préalable : 23&24 novembre 2021</p> <p>Entrée en formation : 07 février 2022</p>
Lieu	<p>MFR de Chaingy - 27 route de Blois - 45380 Chaingy Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap Contactez la MFR (Tél: 02.38.88.86.26)</p>

<p>Coût par participant</p>	<p>Contrats en apprentissage : 12,30 €/h, soit 8 610 € pour le parcours complet de 700 h Formation prise en charge par l'OPCO (OPérateur de COmpétence) de la branche professionnelle / Gratuité de la scolarité pour les apprentis</p> <p>Formation professionnelle : 10,70 € / h, soit 7 490 € pour le parcours complet de 700 h</p> <p>Frais annexes : selon tarif en vigueur pour Taxe sur permis Fluvial (environ 110 €) ; environ 300 € pour hébergement sessions de professionnalisation à des techniques spécifiques 10 jours (Lacs du Morvan + séjour truite)</p> <p>Prise en charge OPCO (CPF, Compte Personnel de Formation ou dispositif Pro-A)</p> <p>Demandeur d'emploi : CPF et/ou aide individualisée</p>
<p>Responsables de l'action</p>	<p>Emilie GABION (Directrice MFR de Chaingy) Maxime LONGEAUX (Coordonnateur de la formation)</p>
<p>Formateurs, animateurs et intervenants (Prévisionnel)</p>	<p>Maxime LONGEAUX BPJEPS PDL - BEATEP - BAFD + Moniteur-Guide de pêche + Formateur BAC PRO GMNF (Gestion Milieux Naturels et Faune) - MFR Chaingy</p> <p>Anaïs BARME MASTER "Sciences de l'éducation" - Ingénierie de l'intervention Pédagogique + Référente handicap - MFR Chaingy</p> <p>Bastien ROUSSEAU BTS GPN + Formateur BAC PRO GMNF - MFR Chaingy</p> <p>Pascaline DEVIGE LICENCE « langues vivantes étrangères – Anglais » - MFR Chaingy</p> <p>Julien PROSPER MASTER "Ingénierie environnementale et développement durable des Territoires" - Coordinateur AFPCVL</p> <p>Laurent DELLIAUX Maîtrise Environnement + DEUG "Sciences économiques" - Directeur FDAAPPMA45</p> <p>Mickael RENARD Agent de développement - Animation FDAAPPMA45 – BPJEPS PDL</p> <p>Paul TATEOSSIAN BTS GPN - BPJEPS PDL – Agent de développement FDAAPPMA45</p> <p>Nicolas TRANCARD Journaliste Halieutique + Animateur Salons et Évènementiels</p> <p>Gaël EVEN Moniteur-Guide de pêche / BPJEPS PDL – Com. produits ILLEX FRANCE</p> <p>Eric LUBIN Commercial "Ent Sensas" + compétiteur coup</p> <p>JF. LECOMTE Moniteur-Guide de pêche / BPJEPS PDL</p> <p>Guillaume NUNEZ Moniteur-Guide de pêche / BPJEPS PDL</p> <p>Gwendal BERTON Moniteur-Guide de pêche / BPJEPS PDL</p> <p>Jean-Claude DUFOUR Club Mouche Orléanais / Spécialiste Mouche</p> <p>+ 3 personnes en attente d'identification :</p> <p>DRAJES Réglementation/Législation accueil de mineur en CVL et ALSH</p> <p>RESPIRE Formation Education Populaire – Publics jeunes - Pédagogie</p> <p>ADRT45/CRT Communication / Marketing / Commercialisation</p> <p>CEMEA Certification / Animation / Publics / Méthodologie</p>
<p>Evaluation de l'action</p>	<p>Le diplôme BP est obtenu par la capitalisation des 4 UC validées lors de 3 situations d'évaluations certificatives :</p> <p>↳ UC 1 & 2 : Dossier structure de stage et Projet d'animation (écrit + oral)</p> <p>↳ UC 3 : Dossier technique de mise en situation d'animation (écrit + pratique + oral)</p> <p>↳ UC 4 : Dossier-fiches de perfectionnement de techniques (écrit + pratique + oral)</p> <p>Les UC 3 et 4 sont évaluées en situation professionnelle, par une commission, dans une ou des situations d'encadrement et d'animation. Possibilité de validation indépendante de chaque UC. Pour la validation totale (4 UC), le bénéfice des UC déjà validées reste acquis sur une durée de 5 ans. Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est composé à parts égales : de formateurs et cadres techniques (dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat) ; de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés. L'action de formation est évaluée auprès des bénéficiaires par enquête :</p> <p>- Employeur : enquête de satisfaction individuelle et collective dès la fin de l'action.</p> <p>- Apprenant : évaluation individuelle de l'action en fin de parcours, enquête d'insertion et pertinence de la qualification à 6 mois et 3 ans.</p>